

Plaidoyer de l’AEE concernant la crise de l’asile : position politique¹

Alliance Évangélique Européenne (Cellule Socio-politique & Équipe d’autorisation)

Version finale– 30 Mars 2016

www.europeanea.org

office@europeanea.org

La crise des réfugiés en Europe est un désastre pour tant de personnes réfugiées. Cette crise bouleverse l’Europe. Nombreux sont ceux qui se sentent dépassés par son ampleur. Nous avons été témoins de merveilleuses initiatives de générosité, de solidarité et d’une mobilisation importante. Toutefois certains politiques et médias se sont contentés de mettre en avant les aspects politiques et économiques de la crise en minimisant les besoins humanitaires. La solidarité entre les nations s’est souvent avérée être une imposture. La peur a grandi, les dos se sont tournés et les cœurs se sont endurcis. Pendant que Le crime et le populisme en profitent, les individus souffrent.

L’AEE étudie ces problématiques, les forces en présence, les réalités politiques et les exigences bibliques. L’AEE admet que les solutions ne sont pas simples. Cependant, elle s’inquiète profondément sur le sens de la réponse donnée par l’Europe à la crise des réfugiés : cette réponse en dit long sur ce que sont devenues nos sociétés et ce qu’elles pourraient devenir, pour nous comme pour ceux qui y cherchent un refuge.

Les positions indiquées dans ce document ont été approuvées par l’AEE au niveau de la cellule socio politique et de l’Équipe d’autorisation² .

1. En général, les réponses internationales et nationales ont été insuffisantes et honteusement contraires à l’éthique.

Certains pays, régions, hommes ou femmes politiques ou fonctionnaires se sont investis pour apporter une aide de terrain ou pour proposer des solutions viables. Cet effort a été réalisé dans un contexte de difficultés économiques et avec un faible soutien des autres nations, que ce soit en Europe ou dans le monde. Néanmoins l’AEE estime que, à l’aune des principes bibliques, juridiques et de bonne gestion, un constat d’échec moral, juridique et politique peut être tiré. Cela nous fait honte, à tous, et a produit inévitablement, injustice et souffrance

Nous appelons les chrétiens de toute nation, à considérer l’action de leur propre état, à prier et à se faire entendre avec grâce et audace sur ce sujet.

L’AEE considère que :

1.1 Chaque être humain est fait à l’image de Dieu, dispose d’une valeur et d’une dignité infinie ainsi que de droits inaliénables. Nos attitudes, nos politiques, nos actions doivent être inspirées par ces vérités lorsque nous considérons une personne réfugiée, qu’elle soit en train fuir la guerre ou la barbarie pour rejoindre l’Europe, qu’elle soit sur la route, que son statut soit défini ou qu’elle soit en cours d’intégration.

¹ Traduction libre (Nancy Lefèvre, juriste du Cnef). Original en langue anglaise. La version d’origine fait autorité.

² L’Équipe d’autorisation est élue par les membres de l’AEE et les représente officiellement lorsqu’il s’agit de décider des positions officielles prises par l’AEE dans le domaine politique.

1.2 En examinant, à travers ce filtre (voir A1.1), les politiques, les attitudes des sociétés européennes, leurs actions ou omissions, nous constatons nos insuffisances. Cela souligne aussi les faiblesses d'autres nations et bien entendu, celles de ceux qui ont causé l'horreur, que les réfugiés fuient.

1.3 Le fait que les états membres de l'Union Européenne n'ont pas réussi à travailler ensemble, de manière juste et efficace pour faire face à la crise des réfugiés est un échec tragique. S'il y avait une répartition juste des tâches, l'effort de certains pays serait moindre et il serait possible d'apporter un soin à un plus grand nombre de réfugiés.

1.4 Selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies³, les règles de « Dublin III » (le cadre réglementaire de l'UE concernant les migrations, qui porte sur les mesures de *protection* contre les migrations non désirées) ont indirectement eu pour effet de surcharger des pays comme la Grèce, la République tchèque et la Hongrie avec les nouveaux arrivants et de produire un traitement inéquitable des demandeurs d'asile.

En raison d'autres mesures de « protection », les opérations de « Recherche et Sauvetage » de personnes ou d'embarcations de migrants en détresse ont largement été insuffisantes. En 2015, comparé à 2014 lorsque ces efforts étaient plus fournis, 10 fois plus de personnes sont mortes noyées dans la mer Méditerranée, en tentant d'atteindre l'Europe depuis les rives du sud ou de l'est, victimes des passeurs ou des réseaux criminels. L'UE et les États membres essuient d'ores et déjà critique et condamnation pour cela, ce qui est justifié⁴. Ils doivent réviser leur politique et changer de philosophie pour introduire des mesures de protection et de traitement équitable de tous les candidats à la migration en lieu et place de mesures de protection contre les migrations non désirées.

1.5 C'est à tort que certaines nations ont cherché à éviter d'accueillir des personnes, particulièrement les réfugiés, usant de protectionnisme. Que ces personnes soient des réfugiés ou des migrants économiques, ils méritent tous d'être traités avec compassion, que leurs besoins physiques immédiats soient satisfaits et que leur statut juridique soit établi avec diligence.

1.6. Nous devons également remettre en question les nations qui ne disposent pas d'un système juste pour traiter des demandes d'obtention du statut de réfugié. Les règles relèvent du droit international. Il est impérieux que ces nations soient aidées pour se doter d'un système conforme aux normes du droit international.

1.7 Les autorités ont ignoré, dans plusieurs cas, la situation des mineurs isolés et d'autres réfugiés en situation de vulnérabilité. Cela est injuste car ces personnes méritent une protection et un soin particuliers.

1.8 Il est également injuste que certaines nations aient souhaité n'accueillir que des réfugiés chrétiens. Quelle ironie que certains aient justifié cela pour protéger leur « nation chrétienne » ! La Bible est claire sur ce point : les chrétiens doivent traiter avec compassion ceux qui sont dans le besoin. Les nations sont appelées à accueillir l'étranger, dans la mesure où ce dernier coopère pour s'intégrer. La plupart des

3 Commentaire de l'UNHCR : Comment from the UNHCR

4 Critiques : Criticism (Human Rights Watch), Criticism (Council of Europe Commissioner for Human Rights), 2011 ECHR condemnation (press article, ECHR Press Release, Grand Chamber ruling).

responsables chrétiens syriens déplorent toute forme de favoritisme envers les réfugiés chrétiens.

1.9 Tout acte d'abus, de violence ou d'exploitation ou le fait de prendre des personnes pour des boucs émissaires doit être condamné et ne doit pas être passé sous silence. C'est une honte que les réfugiés aient été attaqués, que leurs maisons aient été brûlées, leurs biens volés, et qu'ils soient la proie des réseaux de trafics humains, qui les exploitent et qu'ils aient à faire face à la corruption et à des traitements inhumains de la part d'une petite minorité de personnes au pouvoir.

1.10 En comparaison avec des États non européens tels que la Jordanie et le Liban, les nations européennes n'ont pris en charge qu'un faible nombre de réfugiés. Néanmoins, et en particulier dans une période de difficultés économiques, il n'est pas surprenant que les Européens se soucient du nombre des réfugiés entrants, du coût représenté et de l'impact en termes d'emplois et de services publics. Il est naturel que les populations locales s'inquiètent lorsque une large proportion d'étrangers entrent dans leurs localités. Ces préoccupations doivent être prises au sérieux mais ne doivent pas servir à renforcer les préjugés contre tous les réfugiés. Les facteurs économiques doivent être pris en compte mais ne doivent pas supplanter la dignité humaine de chaque réfugié, ni nos obligations d'assistance en vertu du droit international.

2. Nous devons reconnaître ouvertement les limites de la générosité des pays d'accueil.

Plaider pour l'accueil de tous les migrants peut paraître un acte de bonté. Peut-être que si nous acceptons de transformer entièrement notre style de vie et notre économie, cela serait envisageable. Mais ce n'est simplement pas possible politiquement. Les politiques et les autorités locales ont une tâche difficile. Toutefois, l'échec majeur s'est révélé lorsque certaines nations ont compté sur d'autres pour porter le fardeau et que les cœurs se sont endurcis.

Si nous ne parvenons pas à changer la situation, nous risquons de voir émerger davantage de nationalisme mal placé, des tensions graves entre les nations et l'effondrement de nos sociétés.

Nous appelons les chrétiens de toute nation à considérer l'action de leur propre État, à prier et à se faire entendre avec grâce et audace sur ce sujet.

L'AEE estime que :

2.1 Il n'est pas juste que des personnes en général, et notamment, pour ce qui nous concerne ici, des réfugiés, agissent comme si tout leur était dû, en exigeant une aide, sans reconnaissance et en oubliant qu'ils sont au bénéfice de la bonne volonté d'innombrables personnes. Dès que possible, les réfugiés devraient être encouragés à contribuer au bien-être de leur nouveau pays. Cela devrait être fait sans obligation mais dans une attitude qui remplit d'estime de soi, en évitant les situations de dépendance et en encourageant les partenariats et la bonne volonté, de même qu'un redressement et une intégration réussis.

2.2 Il y a encore des millions d'autres personnes qui vivent dans d'horribles conditions, en danger de guerre ou de barbarie ou dans l'incapacité d'assurer leur survie physique. Dans les années qui viennent, le nombre de personnes dans le désespoir pourrait facilement augmenter.

Ce serait être naïf que de croire que l'Europe peut tous les accueillir. Nous ne pouvons pas ignorer les causes profondes de cette crise des réfugiés. Cela implique donc beaucoup plus d'investissement dans les efforts diplomatiques ou d'aides. Nous devons aussi travailler en partenariat avec les autres nations. Il s'agit d'une crise mondiale et les autres nations devraient participer à trouver une solution.

2.3 Lorsque des pays ou des régions ont déjà accueilli un grand nombre de réfugiés, il est compréhensible qu'ils pensent ne pas pouvoir aller au-delà. Les politiques ont besoin du soutien de la communauté d'accueil, sinon il sera plus difficile de réussir une bonne intégration. Cependant, quand des nations n'ont accepté de recevoir qu'un nombre disproportionnellement faible de réfugiés, souvent en raison d'une attitude hostile des populations, il est nécessaire de remettre en cause ce positionnement. Cette dureté de cœur et le national-populisme sont injustes. Ne rien faire ou vraiment que si peu, et compter sur les autres nations pour agir est une mauvaise attitude. On ne peut ignorer ces innombrables personnes dans le désespoir. On ne peut rejeter les réfugiés à la mer.

2.4 Il serait naïf de penser que toutes les personnes qui viennent en Europe sont forcément des réfugiés. Certains migrent pour trouver une liberté face à des conditions d'extrême pauvreté, pour améliorer leurs compétences, pour trouver ou créer un emploi, pour rejoindre des membres de famille ou simplement pour améliorer leur niveau de vie. Le droit de séjour ne peut être accordé à chaque candidat qu'après avoir appliqué des règles appropriées à son cas. Toutefois, il n'est pas toujours si facile de prendre de telles décisions. Certaines personnes migrent parce qu'elles ont perdu, et ce pour diverses raisons, la protection de leur pays d'origine, et sont par conséquent des réfugiés⁵. Devant des refus de demande d'asile, en tant qu'observateur du processus de décisions, nous devons nous abstenir de penser que les demandeurs d'asile auraient menti ou que les autorités sont forcément injustes ou sans cœur. Face à la crise actuelle, alors que les ressources sont limitées, que les autorités doivent satisfaire la population dans son ensemble, il est important d'accorder le statut de réfugiés aux personnes dont on peut sérieusement croire qu'elles sont en danger parce que leur pays d'origine ne les protégera pas.

2.5 De nombreux migrants ont subi d'énormes traumatismes et tout perdu sur la route vers l'Europe, souvent en raison des politiques de protection contre les migrations mises en place par les nations européennes. Beaucoup n'ont pas choisi de partir ; la vie était simplement devenue impossible dans leur pays. Il s'agit alors de migrations forcées ou de populations déplacées de force. Si les autorités décident de les reconduire chez eux,

5 Nous devons reconnaître que la définition des conditions d'octroi de l'asile, conformément à la Convention de Genève de 1951, est sujette à interprétation. Il n'y a pas de « vrai » ou « faux » réfugié, car c'est une question d'appréciation. Le besoin de protection est toujours basé sur l'hypothèse de ce qu'il se passerait si le demandeur d'asile rentrait chez lui. Ce scénario n'est pas la réalité puisque le demandeur d'asile est en vie en Europe lors de sa demande. Cela signifie que nous devons traiter avec compassion et compréhension les demandeurs d'asile qui ont reçu une décision négative et ne pas les prendre pour des menteurs. Nous devons aussi être respectueux des autorités qui prennent les décisions. Même si nous pouvons rester critiques face à certaines décisions ou politiques, nous devons comprendre que, par nature, la définition de l'asile est un concept vague, fondé sur l'opinion du décideur.

elles doivent s'assurer qu'à leur retour, ces personnes soient rétablies et disposent d'une aide suffisante. Personne ne doit être reconduit vers une situation de danger.

3. Décrire les migrants comme des personnes représentant de facto un danger ou une menace est faux et moralement condamnable. Seule la justice doit prévaloir.

Ce que les politiques ou les médias disent des migrants et des réfugiés compte vraiment, que ce soient les éléments de langage ou les faits choisis. L'histoire nous enseigne clairement où peut mener la diabolisation des minorités. Cependant le fait de prétendre qu'il n'existe pas de défis de société joue en faveur des populistes. L'AEE exige équilibre et vérité dans les paroles et les mesures politiques.

Nous appelons les chrétiens de chaque nation à considérer de quelle manière les migrants et les réfugiés sont décrits et traités dans leur pays, à prier et à se faire entendre avec grâce et audace sur le sujet.

L'AEE croit que :

3.1 Dire, de manière irréfléchie ou choisie, des paroles qui laissent entendre que tous les migrants ou tous les musulmans sont dangereux ou ne savent pas se comporter est injuste.

3.2 Les années 1930 nous enseignent à être vigilants quant à ceux qui accusent une minorité religieuse ou ethnique des maux d'un pays, au nom de la nation, souvent avec le soutien supposé du christianisme.

3.3 Lorsque des réfugiés commettent des délits, cela doit être sanctionné. Un comportement illégal mérite une enquête approfondie, selon une procédure régulière et une sanction appropriée. Pour les délits graves, cela pourrait inclure des cas de déportation mais uniquement vers des endroits sûrs. Cela étant, il faut prendre en compte l'existence de circonstances atténuantes, comme par exemple le traumatisme psychologique, l'extrême pauvreté ou l'incompréhension culturelle.

3.4 Lorsque les tensions et les préjugés foisonnent, lorsque les populistes n'attendent que de pouvoir montrer que les étrangers sont aussi mauvais qu'ils le prétendent, deux erreurs doivent absolument être évitées. Nier les problèmes est trompeur et empêche de faire face aux réelles questions. Débattre des mauvais comportements des migrants ou des problèmes engendrés par l'islam ou la culture requiert également une grande prudence et ne doit jamais renforcer les stéréotypes négatifs.

4. Les principes de la liberté de religion doivent prévaloir.

L'AEE est profondément inquiète lorsqu'elle constate que la liberté de religion n'est pas respectée ou rendue possible, pour tous. Nous admettons que la liberté religieuse puisse ne pas être une priorité pour le responsable surmené d'un centre d'accueil pour réfugiés. Nous comprenons qu'une ville puisse redouter de devoir loger tant de personnes d'une autre religion. Toutefois, la liberté de religion revêt aussi une importance. Il s'agit d'un droit de l'homme fondamental qui doit être garanti pour les réfugiés, ceux qui s'occupent d'eux et la société dans son ensemble.

Nous appelons les chrétiens de chaque nation à considérer comment leur pays respecte et promeut la liberté de religion dans le traitement de la crise de l'asile, à prier et à se faire entendre avec grâce et audace sur le sujet. Nous les encourageons à proposer leur

aide aux autorités, aux réfugiés eux-mêmes pour une compréhension juste de la liberté de religion, à respecter cette liberté et à trouver des moyens pour vivre ensemble dans un espace public civil.

L'AEE croit que :

4.1 Parmi la communauté des chrétiens qui défendent la liberté religieuse, et sans aucun doute dans les cercles évangéliques, il est communément admis que la liberté de religion vaut pour tous. La liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, comme tout droit de l'homme universellement reconnu (notamment le droit d'être protégé des persécutions), doit être respecté par tous et partout. Ces droits et libertés sont étroitement liés au fait que, bien qu'atteint par la Chute, tout être humain est créé à la ressemblance de Dieu et possède un droit inaliénable à la dignité. Tout comme Dieu cherche et sauve ceux qui sont perdus, il souhaite ardemment que les hommes le cherchent et le trouvent. Les pratiques culturelles faites de manière forcée provoquent en Dieu du dégoût.

Toute discrimination, persécution ou exclusion d'un réfugié en raison de ses convictions ou de son absence de convictions est injuste. Nous avons la responsabilité d'intervenir lorsque ce type de pression existe de la part des pays d'accueil en Europe ou de la part des autres migrants. Nous avons la responsabilité de garantir que les réfugiés de toutes confessions ou sans confession disposent d'un espace pour pratiquer leur religion et exprimer leurs convictions, pendant qu'ils sont dans les camps. Si une nation n'était pas habituée à avoir des communautés musulmanes ou yézidi par exemple, elle doit accepter que ces croyants souhaitent pouvoir établir des lieux de culte. Empêcher la libre pratique de la foi ou l'expression de l'absence de foi n'est pas seulement injuste, cela est aussi susceptible de constituer un obstacle sérieux à l'intégration et de provoquer l'isolement. Il convient d'enseigner aux réfugiés les principes de la liberté de religion et son importance, notamment le droit de changer de religion ou de convictions et celui de pouvoir critiquer celles des autres.

4.3 La vulnérabilité des réfugiés ne devrait jamais être exploitée par ceux qui souhaitent les convertir à une cause ou une confession, y compris au christianisme. Toutefois, nous rejetons fermement l'idée qu'il serait inapproprié de proposer des conversations sur le sujet de la foi, de promouvoir des idées pacifiques inspirées de la foi ou de promouvoir la foi elle-même, ou d'offrir un soutien spirituel aux réfugiés. Les réfugiés sont souvent ouverts et désireux d'avoir des discussions autour de la foi et de partager ou d'échanger des points de vues ou des expériences avec des personnes de différentes confessions. Ceux qui travaillent auprès des réfugiés et leur viennent en aide disposent du droit d'exprimer et de partager leur foi, dans la mesure où cela est fait de manière adéquate et que leur aide est généralement offerte sans aucune exigence concernant la foi. Il est tout à fait inutile et intolérant d'imposer une neutralité supposée et inadéquate au nom de la laïcité.

5. Principes concernant l'intégration

La Bible est très claire concernant la responsabilité d'une part, des étrangers de s'intégrer dans la nouvelle société où ils sont et d'autre part, de la communauté d'accueil de veiller à ce que les étrangers soient les bienvenus et d'aider les nouveaux arrivés à s'installer. Si l'un ou l'autre ne joue pas son rôle, l'AEE craint que l'intolérance et les tensions ne conduisent à de graves problèmes de société.

Nous appelons les chrétiens de chaque nation à considérer les politiques d'intégration mises en place par leur pays ainsi que la rhétorique qui les entoure, à prier et à se faire entendre avec grâce et audace sur le sujet. Nous les exhortons à jouer un rôle décisif pour favoriser l'intégration et la compréhension mutuelle.

L'AEE estime que :

5.1 Vu selon une perspective biblique, les réfugiés ont le devoir de s'intégrer mais la communauté d'accueil a un devoir plus grand de les accueillir, ce devoir étant premier. Une exigence portée sur une partie doit être équilibrée par une exigence portée sur l'autre partie. Une intégration réussie est impossible lorsque l'une des parties se sent méprisée ou traitée injustement par l'autre. À la fois la communauté d'accueil et les réfugiés peuvent se sentir dans l'insécurité ou menacés. Cela est compréhensible. Néanmoins il faut contester toute intolérance. Les politiques et les journalistes portent une responsabilité importante dans le choix du langage utilisé afin de ne pas aggraver la situation.

5.2 Un devoir d'intégration ? Une fois que le réfugié a atteint un endroit sûr, que ses besoins immédiats ont été comblés et qu'il sait qu'il va rester pour un moment, nous devrions fournir une aide à la connaissance de son nouveau lieu de vie. Une des meilleures manières de le faire est au travers des amitiés. Les Églises peuvent ainsi jouer un rôle important. Les réfugiés doivent apprendre la langue, les codes sociaux de leur nouvel environnement, leurs droits et devoirs. Cela comprend des règles de base sur la politesse, la manière de se comporter dans différentes situations et le fait que les attitudes peuvent être différentes de leurs habitudes dans leur pays. Cela inclut la question de la liberté de conscience pour tous, l'égalité entre les hommes et les femmes et la tolérance envers divers comportements sexuels. Les enfants de réfugiés doivent pouvoir aller à l'école dès que possible et les enfants locaux doivent être encouragés à leur venir en aide.

5.3 Il est important que le pays d'accueil incite les réfugiés à comprendre et à participer aux activités culturelles, sociales et économiques afin qu'ils puissent se sentir appartenir à leur nouveau pays. Cela signifie d'aller de l'intégration à l'inclusion. Toutefois, les réfugiés doivent pouvoir préserver des signes de leur identité culturelle propre, s'ils le désirent.

Cela ne signifie pas pour autant que l'identité nationale du pays d'accueil va être diluée. Lorsque des personnes se sentent en sécurité dans leur identité culturelle propre, elles sont davantage susceptibles de vivre au milieu d'une autre culture et de participer à des activités d'unité. Nous devons éviter de parler d'« eux et nous » et promouvoir des vertus civiques afin que tous puissent vivre comme ils l'entendent, en respectant les autres et la loi du pays.

5.4 Fort d'une atmosphère de soutien en leur faveur, les réfugiés peuvent reconstruire leurs vies et réussir à s'intégrer. Nous devons leur témoigner du respect, soutenir leur rétablissement psychologique et les encourager à s'intégrer dans des communautés religieuses s'ils le souhaitent, ainsi que les aider dans leur recherche d'emploi ou à adapter leurs compétences professionnelles. Ce défi est à relever sans négliger pour autant, au sein de nos nations, *les personnes pauvres et vulnérables en raison d'autres chemins de vie.*